

Rémunération stage en Polynésie Française

Par **engalere46**, le **10/01/2014** à **12:46**

Bonjour à tous [smile3]

J'ai actuellement une possibilité de stage de 6 mois en Polynésie Française et les conditions m'étonnent un peu: apparemment l'entreprise ne souhaite pas rémunérer la mission. Est-ce légal? Les COM ne sont-ils pas tenus de respecter le droit du travail applicable en France concernant la rémunération des stages en entreprises? Font-ils exception à ce code?

Merci beaucoup!

Engalère46